

Sauf dissolution de la coalition au pouvoir, les Kenyans voteront en 2013

APA, 13-01-2012 Nairobi (Kenya) - Sauf dissolution de la coalition au pouvoir, les Kenyans iront aux urnes en 2013, à une date non encore déterminée, a appris APA, vendredi de source judiciaire. La Cour constitutionnelle a décidé vendredi à Nairobi que la Commission indépendante électorale et de la délimitation des circonscriptions (IEBC) a fixé la date des élections générales (présidentielle et parlementaires) "60 jours après l'expiration de la présente législature" en 2013.

Sur la base de cette décision de la Cour, les élections générales devraient avoir lieu à la mi-mars 2013. Les juges Isaac Lenaola, David Majanja et Mumbi Ngugi ont décidé que les élections générales ne pourraient se tenir en 2012 que si le président Mwai Kibaki et le Premier ministre Raila Odinga s'entendent par écrit de dissoudre le gouvernement de large rassemblement. Ce serait 60 jours après que les deux dirigeants auront convenu de mettre fin à l'Accord national qui lie les parties de la coalition : le "Party of National Unity" (Parti de l'Unité nationale, PNU) et le "Orange Democratic Movement" (le Mouvement démocratique Orange, ODM). La décision des juges fait suite à une pétition lancée auprès de la Cour, et qui demandait une interprétation de la Constitution de 2010 relativement à la date des premières élections générales sous la Constitution ratifiée en août 2010. La Constitution fixe les élections générales le second mardi du deuxième trimestre qui tombe le 14 août 2012. Le gouvernement de coalition avait proposé en septembre dernier le report des scrutins en décembre 2012 pour des problèmes de logistique. Cette situation avait conduit au lancement des pétitions auprès de la Cour, pour lui demander de fixer une date pour les prochaines élections.